



Document d'information communal sur les risques majeurs

Ville de Givors
édition 2019

*LA SÉCURITÉ DE TOUS
EST UNE PRIORITÉ*





Inscrivez-vous au système de Téléalerte

La Mairie de Givors a mis en place un système d'alerte afin de proposer à ses concitoyens d'être informés en temps réel, par appel téléphonique (alerte vocale), sms et mail, des risques et aléas qui peuvent survenir au sein de la commune.

CE SERVICE EST UTILE ET TOTALEMENT GRATUIT

Il vous informe en temps réel sur :

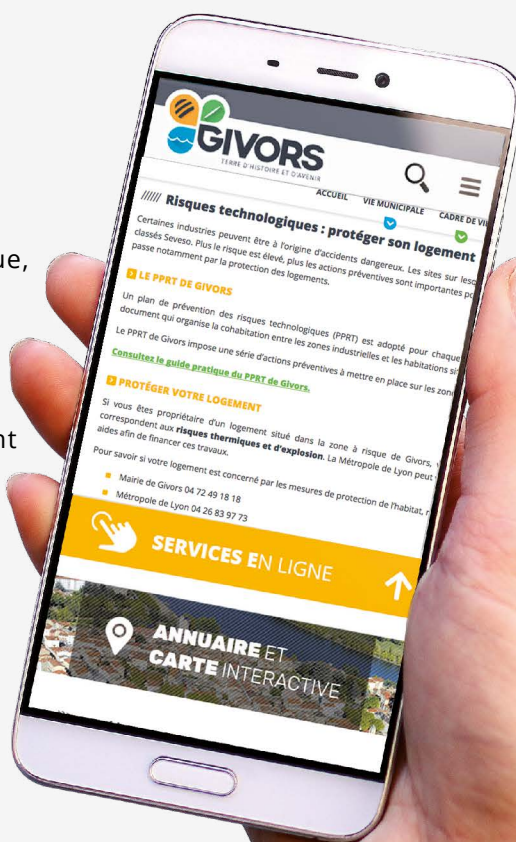
- les pollutions,
- les risques naturels et technologiques,
- les inondations,
- les conditions météorologiques difficiles.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous recevez les informations par appel téléphonique, mail et/ou sms sur votre téléphone portable.

CE SERVICE EST FACILE À ACTIVER

Accédez au formulaire en flashant le QR Code suivant avec votre smartphone ou sur GIVORS.FR



Conformément à la loi Informatique et liberté et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), la mairie de Givors sera seule utilisatrice de vos données personnelles.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »).

Pour l'exercer, adressez-vous à la Mairie de Givors, place Camille Vallin, 69700 Givors ou par mail : protectiondesdonnees@ville-givors.fr.

Sommaire

Le risque majeur	P. 5
L'alerte	P. 6
Les bons réflexes	P. 7
Inondations	P. 8
Mouvement de terrains	P. 9
Séisme	P. 10
Transport de matières dangereuses	P. 11
Risques industriels	P. 12
Rupture barrage	P. 13
Risque nucléaire	P.14



Pour en savoir 

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES**

Portail internet du ministère dédié
à la prévention des risques majeurs :
www.prim.net

**SERVICE PRÉVENTION
SÉCURITÉ**

Mairie de Givors
Tél. 04 72 49 18 18
pcs@ville-givors.fr

**IRMA
INSTITUT DES RISQUES
MAJEURS**

www.irma-grenoble.com



Le risque majeur

Le risque majeur se définit comme un événement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent impacter un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risques naturels



INONDATIONS



MOUVEMENTS
DE TERRAINS



SÉISMES

Risques technologiques



TRANSPORTS DE
MATIÈRES
DANGEREUSES



RISQUES
INDUSTRIELS



RUPTURE
DE BARRAGE



RISQUE
NUCLÉAIRE

Les zones exposées à des risques sont identifiées dans les documents annexés au Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat (PLUH). Ils sont consultables en mairie, à la Métropole de Lyon de Lyon : 20 rue du lac - Lyon 3^e et/ou sur le site internet : <http://plu.grandlyon.com>

QUE FAIT LA VILLE ?

Une **astreinte 24h/24, 7jours/7** permet d'intervenir sur tous les événements qui ont des conséquences sur les personnes ou les biens.

Lors d'une vigilance annoncée, un dispositif plus conséquent est prêt à intervenir. Des mesures sont prises à titre préventif pour faciliter les actions à mettre en œuvre lors d'un événement.

En cas de crise majeure, **le maire déclenche le plan communal de sauvegarde (PCS)**. Ce plan prévoit des moyens d'actions, l'organisation et la coordination avec les services de secours extérieurs.



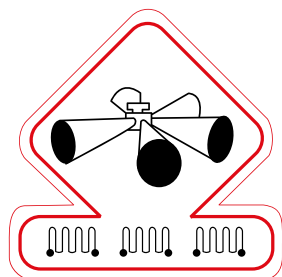
L'alerte

LES MOYENS D'ALERTE

LA SIRÈNE SITUÉE SUR LE TOÎT DE LA MAIRIE

DÉBUT DE L'ALERTE

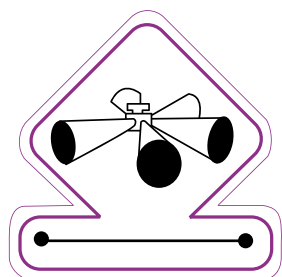
En cas d'accident majeur ou de grande catastrophe, la sirène peut être déclenchée. ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.



1 min-5 sec-1 min-5 sec-1 min

FIN DE L'ALERTE

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



son continu sur 30 sec

UN HAUT-PARLEUR MOBILE INSTALLÉ SUR UN VÉHICULE DE LA POLICE MUNICIPALE CAPABLE DE DIFFUSER DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



LES RADIOS OU TÉLÉVISIONS (RADIO FRANCE, FRANCE 3...)

SYSTÈME D'APPEL EN MASSE

La ville de Givors a décidé d'investir dans un système d'appel en masse capable de prévenir les citoyens des événements en temps réel. La Mairie met en place la Téléalerte, une plateforme de communication, d'une capacité de plusieurs milliers d'appels par heure.

Vous pourrez ainsi être alertés sur téléphone fixe et/ou mobile (SMS, message vocal) ou par courriel.

POUR VOUS INSCRIRE :

Inscription en ligne sur le site de la mairie,
rubrique cadre de vie / prévention des risques / inscription téléalerte.





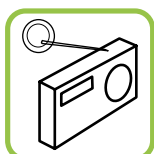
Les bons réflexes

CE QU'IL FAUT FAIRE



Mettez-vous à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



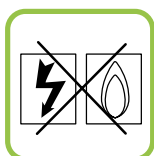
Écoutez la radio : France inter (101.1) ou France info (105.4)

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...) de l'eau, des vêtements appropriés, lampe de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non- autonomes (personnes âgées, personnes à mobilité réduite...)



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter les risques d'explosion ou de court-circuit.

ET NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte et ce jusqu'à la fin de l'intervention. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



Ne téléphonez pas

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou portable.



Inondations

La ville de Givors connaît régulièrement des épisodes de montée des eaux, en particulier du Gier qui traverse la ville. Si les aménagements du lit des rivières permettent de contenir généralement ces phénomènes, la ville a dû faire face à une montée importante des cours d'eau et à des routes inondées sur les périodes de novembre 2014 et novembre 2016. Ces deux périodes ont entraîné une évacuation complète de la zone commerciale et industrielle du Gier, par mesure de sécurité.

PRÉVENTION

La zone exposée à ce risque est définie dans le Plan de Prévention des risques « inondation » (PPri du Rhône, du Garon et du Gier), accessible sur le site de la direction départementale des territoires : www.rhone.equipement.gouv.fr et/ou sur www.prim.net. Les aménagements du Garon et du Gier sont gérés par des contrats de rivière (concernant le Garon, il s'agit du syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion

du bassin versant du Garon : 262, rue Barthélemy Thimonnier - 69530 Brignais, www.contrat-derivieredugaron.fr et pour le Gier, il s'agit de Saint-Etienne Métropole et du Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien). Tous les travaux de constructions (déclaration Préalable, Permis de construire...) et autres usages du sol (remblais, déblais...) dans ces zones sont soumis à des prescriptions.

EN CAS D'INCIDENT

Des services d'annonce des crues informent la Préfecture et la mairie dès qu'un seuil d'alerte est atteint, annonçant la vitesse de la montée des eaux ou de la décrue : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Les crues des autres cours d'eau peuvent être plus soudaines. En fonction des informations fournies par la météo, les services municipaux assurent une surveillance de la montée des eaux en lien avec leurs partenaires. Le maire informe la population, par tous les moyens disponibles, des risques encourus et des mesures de sauvegarde prises.



LES BONS RÉFLEXES



Consignes spécifiques :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- Montez à pied, dans les étages
- Fermez le gaz et coupez l'électricité

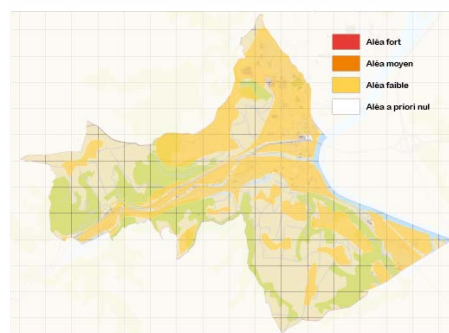


Mouvement de terrains

De par leur forte pente et la nature géologique de leur sous-sol, les coteaux qui bordent la vallée du Gier au nord (monts du Lyonnais) et au sud (massif du Pilat) peuvent être sujets à des aléas. Rappelons également que la commune se situe en zone de sismicité modérée (zone 3).

Le phénomène de retrait-gonflement : un matériau argileux voit sa consistance se modifier en fonction de l'hygrométrie. Ce phénomène s'accompagne de variations de volume, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire, pouvant provoquer des détériorations sur les bâtis.

Un site est à votre disposition pour plus d'informations : www.argiles.fr

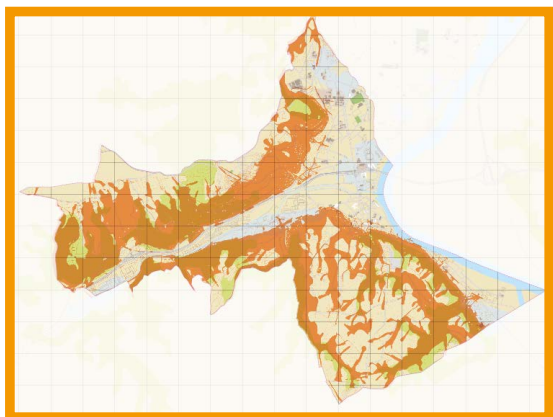


PRÉVENTION

Une cartographie et des règlements annexes sont intégrés au Plan Local d'Urbanisme de Givors, et sont à prendre en compte pour tous les projets de constructions. Ainsi, des études géotechniques peuvent être nécessaires dans ces zones d'aléas. Il convient de rappeler que la commune est concernée par d'anciennes concessions minières au nord-ouest du territoire.

EN CAS D'INCIDENT

En cas de glissements de terrains, des arrêtés de police peuvent être pris par le maire.



LES BONS RÉFLEXES



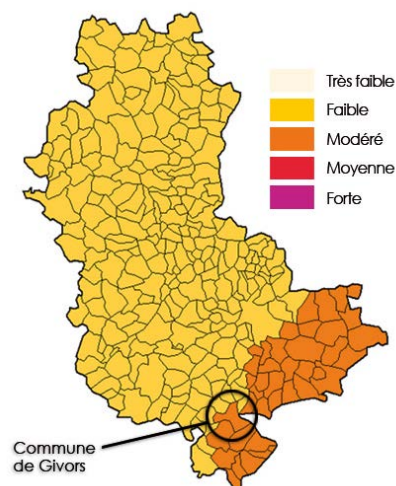
Consignes spécifiques :

- Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse
- Après l'événement, évacuez les locaux touchés



Séisme

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. La commune est classée en zone de sismicité modérée (3), un risque à ne pas négliger.



PRÉVENTION

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible. Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en oeuvre : sensibilisation de la population, application de règles parasismiques pour les constructions nouvelles

ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

Ce classement peut générer des obligations en matière de construction, dont une attestation de prise en compte devra être produite par le porteur du projet.

LES BONNS RÉFLEXES



Consignes spécifiques :

PENDANT LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Restez où vous êtes
- À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres
- À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber
- En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des secousses avant de sortir

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire
- Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers



Transport de matières dangereuses

Givors est un important carrefour de communications

PRÉVENTION

Un arrêté du 8 juillet 2005, dit « *arrêté ADR* », réglemente le transport de matières dangereuses par route. Les véhicules de transport de matières dangereuses sont repérables par des plaques oranges numérotées et des pictogrammes de danger situés à

l'avant ou à l'arrière du véhicule.

Les canalisations enterrées de matières dangereuses sont, elles, signalées en surface par des bornes. Toute intervention à proximité est réglementée.

EN CAS D'INCIDENT

Un périmètre de sécurité est immédiatement établi par les sapeurs-pompiers, dans l'attente d'équipes spécialisées.

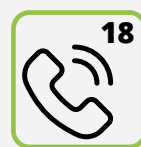
Si vous êtes témoin d'un accident

● Relevez les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

● Éloignez-vous le plus rapidement possible.

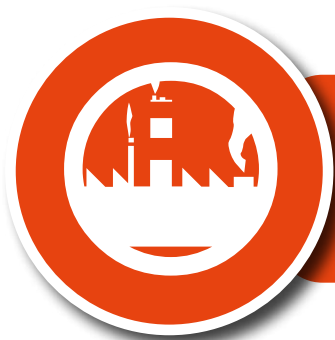
Alertez les secours au 18 ou 112

LES BONS RÉFLEXES



Consignes spécifiques :

- Éloignez-vous le plus rapidement possible de 200m au moins
- En cas d'incendie sur un véhicule, éloignez-vous dans le sens opposé des fumées
- Alertez les secours en composant le 18
- Suivez scrupuleusement les consignes données par les sapeurs-pompiers



Risques industriels

Plusieurs sites industriels situés à Givors et dans les communes voisines génèrent des risques sur le territoire de la commune. C'est le cas des usines Total ACS, située à Givors, et FINORGA-NOVASEP située à Chasse-sur-Rhône, toutes deux soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

PRÉVENTION

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont régulièrement contrôlées par des agents des services de l'État (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) ont été mises en place par la Préfecture. L'ex port pétrolier devenu TOTAL ACS et NOVASEP FINORGA ont obligation d'infor-

mer les populations riveraines de leurs activités. Des règles contrôlant, voir limitant, l'urbanisation (construction ou extension) ont été édictées autour de ces établissements. Des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ont été prescrits par l'État sur ces sites : www.clic-rhonealpes.com et/ou <http://pptrhonealpes.com>

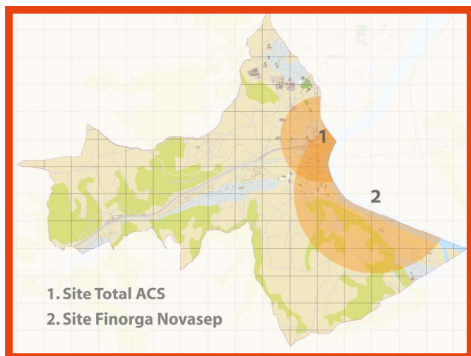
EN CAS D'INCIDENT

TOTAL ACS et NOVASEP FINORGA ont mis en place des Plans d'Opérations Internes (POI) afin d'assurer en cas d'événement les premiers secours à l'intérieur des sites.

Si l'incident sort des limites de l'entreprise, le préfet déclenche le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du

site, organisant les moyens de secours publics au regard de la gravité de l'incident.

Une sirène permet d'alerter la population dans un rayon de 500 mètres autour du site. Elle est complétée, si besoin, par le Système d'Alerte et d'Information des Populations.



LES BONS RÉFLEXES



Consignes spécifiques :

- Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations)
- Arrêtez chauffage, climatisation, ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle



Rupture barrage

Les ruptures de barrage sont des accidents extrêmement rares. Givors est situé à l'aval d'un grand barrage, celui de Vouglans, situé à 154 km de la commune, dans le département du Jura, et de nombreux aménagements hydrauliques.

PRÉVENTION

En France, les ruptures de barrage sont très rares grâce au respect de règles strictes de construction et de surveillance. Ces ouvrages font l'objet d'études et de contrôles lors de leur mise en eau et tout au long de leur exploitation.

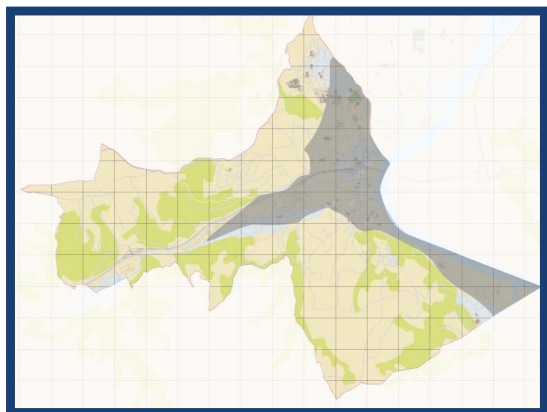
Des systèmes de détection permettent de repérer le moindre signe de fragilisation et de déclencher les systèmes d'alerte.

Chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'intervention (P.P.I.) établi par la préfecture, organisant l'alerte et les secours en cas d'accident.

EN CAS D'INCIDENT

Les barrages présentant des risques importants sont ceux de Vouglans (39) et de Soulage (42). Une conséquence en cas de rupture pourrait être des inondations aussi importantes que les plus fortes crues du Rhône en 1957.

L'étude concernant le barrage de Vouglans montre que l'onde de submersion atteindrait Givors environ 12 heures après la rupture et qu'il y aurait une surélévation du plan d'eau initial de 15 mètres au moment du pic de crue.



LES BONS RÉFLEXES



Consignes spécifiques :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- Montez à pied dans les étages ou gagnez un point haut de la commune
- Fermez le gaz et coupez l'électricité



Risque nucléaire

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, le gouvernement a décidé d'étendre le périmètre de protection autour des centrales nucléaires de 10 à 20 km. La ville de Givors se situe à présent dans le périmètre de la centrale de Saint-Alban Saint Maurice. Cette extension de périmètre permet de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

PRÉVENTION

Sur les sites nucléaires, la sûreté est une priorité absolue, intégrée dès la conception et sans cesse améliorée pendant l'exploitation. Néanmoins les pouvoirs publics doivent prendre en compte le risque, même infime, d'un accident.

En cas d'accident dans un réacteur nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour la population.

La prise d'iode stable est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif. L'iode stable se fixe sur la thyroïde, ce qui évite à l'iode radioactif de s'y concentrer.

Chaque foyer et établissement recevant du public dans le périmètre des 20 km autour de la centrale va recevoir (ou a déjà reçu) un courrier contenant un bon de retrait, permettant de retirer gratuitement des comprimés d'iode dans une pharmacie participant à l'opération.

Anticipez et allez retirer vos comprimés d'iode.

LES BONS RÉFLEXES



Consignes spécifiques :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
- Fermez portes et fenêtres et bouchez les entrées d'air
- Tenez-vous informé (France info, France inter, site de la préfecture)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge et protégés par les enseignants
- Préparez-vous à une éventuelle évacuation



UNIQUEMENT SI LE PRÉFET L'ORDONNE

Prenez les comprimés d'iode immédiatement, en suivant la posologie.

Evacuez en suivant les consignes.

Il est inutile de prendre de l'iode à l'avance, attendez les consignes du préfet.

Les écoles et établissements recevant du public sont pourvus de comprimés d'iode

Plus d'informations sur la prise d'iode sur

<http://www.distribution-iode.com/>

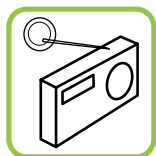


ÉVACUATION Kit d'urgence : papiers personnels, traitements médicaux, un vêtement de rechange, boisson.

Rejoignez le lieu de regroupement qui vous sera indiqué.

Vous serez conduit dans un centre d'accueil hors de la zone à risque. Vos enfants seront évacués également par les enseignants, le rapprochement des familles sera organisé dans un deuxième temps.

À retenir



Écoutez la radio (101.1 ou 105.4) et suivez les consignes des autorités



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

INONDATIONS



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Montez à pied dans les étages



Fermez le gaz et coupez l'électricité

MOUVEMENT DE TERRAIN



Éloignez-vous rapidement de la zone dangereuse



Après l'événement, évacuez les locaux touchés

SÉISME



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur



A l'extérieur, éloignez-vous de tout ce qui peut tomber



Après la secousse, évacuez l'immeuble par les escaliers

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Eloignez-vous le plus rapidement possible de 200m au moins



En cas d'incendie sur un véhicule, éloignez-vous dans le sens opposé des fumées



Alertez les secours en composant le 18

RISQUES INDUSTRIELS



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle

RUPTURE DE BARRAGE



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Montez à pied dans les étages ou gagnez un point haut de la commune



Fermez le gaz et coupez l'électricité

RISQUE NUCLÉAIRE



Mise à l'abri



Écoutez la radio



Se préparer à évacuer





Mairie de Givors
place Camille Vallin
69700 Givors
Tél : 04 72 49 18 18



GIVORS.FR



VILLEDEGIVORS